



Dechut des droits parentaux

Par **lescourrou**, le **17/10/2008** à **19:50**

Bonsoir,

Suite a un divorce difficile, j'ai accepte, suite a la demande de mon ex femme, d'être déchu de mes droits parentaux.

Depuis, nos relations se sont améliorées et notre fils de 15 ans demande a venir vivre avec Moi.

Puis-je, avec l'accord de mon ex femme, prendre mon fils dans mon nouveau foyer, avant d'être rétabli dans mes droits, sans faire l'objet de poursuites judiciaires.

Merci de votre réponse
cordialement